

Erratum

Volume 60, numéro 1, 1992

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104889ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104889ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1992). Erratum. *Assurances*, 60(1), 162–162. <https://doi.org/10.7202/1104889ar>

Erratum

La chronique « Garantie particulière » à la page 569 du numéro de janvier 1992, numérotée « XXXI » et portant le titre « Les préjudices découlant de la publicité et leurs assurances » devait se terminer à la page 573.

Le titre « L'assurance voyage illimitée », en page 573, étant un titre distinct du précédent, aurait dû être précédé de la numérotation « XXXII ».

162

Nous nous excusons de cette erreur auprès de la société souscrivant le programme d'assurance *Prééminence Voyage*.